

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1060

29 avril 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| Advanzia Bank S.A. | 50841 | LSF IV TMK Holding S.à r.l. | 50870 |
| Backblock S.à r.l. | 50866 | LSF Star Investments S.à r.l. | 50868 |
| Black Lion Beverages Luxembourg | 50834 | LSF Toulon Liberté Lux S.à r.l. | 50869 |
| Caberwood S.à r.l. | 50865 | LSP IV Lux SIV | 50845 |
| Charitable Luxembourg Four S.à r.l. | 50869 | LSREF Lux Lendings S.à r.l. | 50846 |
| Charitable Luxembourg Three S.à r.l. ... | 50870 | Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l. | 50867 |
| Finoinvest | 50866 | Lux Euro-Asian Investments I S.à r.l. | 50868 |
| Global Garden Products Luxembourg S.A. | 50865 | Lux Euro-Asian Investments IV S.à r.l. ... | 50868 |
| G.O. II - Luxembourg Finance S.à r.l. | 50841 | MedLX1 S.A. | 50835 |
| G.O. II - Luxembourg Three S.à r.l. | 50840 | MF8 S.à r.l. | 50850 |
| G.O. II - Luxembourg Two S.à r.l. | 50840 | Nippon Capital TMK Investments S.à r.l. | 50871 |
| G.O. II - Luxembourg Walt S.à r.l. | 50839 | Orco Capitol S.A. | 50846 |
| Grange Luxembourg S.à r.l. | 50867 | Perecom S.A. | 50866 |
| Investnet International S.A. | 50838 | Private Equity Selection International (PE- SI) 1 S.A. | 50848 |
| Kullu S.A. | 50867 | Rubin Luxembourg S.A. | 50846 |
| LSF5 Buffalo Investments S.à r.l. | 50868 | Scand Doctor S.à r.l. | 50850 |
| LSF Gennecab Investments S.à r.l. | 50869 | Surepoint Services Holdings S. à r.l. | 50871 |
| LSF Hotels Luxembourg S.à r.l. | 50870 | SVMF Lux SPV S.à r.l. | 50850 |
| LSF Ichigaya Investments S.à r.l. | 50845 | WP Roaming IV S. à r.l. | 50834 |
| LSF IV Euro Holdings | 50835 | Wynnchurch Transportation & Logistics S.à r.l. | 50866 |
| LSF IV Euro LT Properties | 50838 | | |
| LSF IV Euro Properties | 50845 | | |

WP Roaming IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.750.800,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 109.441.

Extrait des résolutions prises en date du 3 mars 2008

En date du 3 mars 2008, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

de nommer:

- Madame Tara O'Neill, née le 19 mars 1973 à New York, Etats-Unis, ayant comme adresse professionnelle 466, Lexington Avenue, New York NY 10017 Etats-Unis, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée,

- Madame Ute Bräuer, née le 1^{er} décembre 1956 à Oberhausen, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

de modifier les fonctions des gérants comme suit:

- Monsieur Timothy Curt, gérant de classe A

- Monsieur Richard Brekelmans, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

WP Roaming IV S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008048459/250/26.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02731. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Black Lion Beverages Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.494.100,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.100.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 21 mars 2008

En date du 21 mars 2008, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Kevin Robert PRATT de son mandat de gérant de la Société avec effet au 21 mars 2008.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John SUTHERLAND, gérant de catégorie A1

- Monsieur David Scott BLITZER, gérant de catégorie A1

- Monsieur Matthew TOOTH, gérant de catégorie A1

- Monsieur Paul LAMBERTS, gérant de catégorie A2

- Monsieur Lyndon LEA, gérant de catégorie A2

- Monsieur Javier FERRAN, gérant de catégorie A2

- Monsieur Luis BACH, gérant

- Madame Margaret Lu Yan WONG, gérant

- Monsieur Marie-Bernard TRANNOY, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008048464/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03068. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

LSF IV Euro Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 115.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 86.882.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 19 mars 2008, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048218/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

MedLX1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 110.940.

In the year two thousand and eight, on the fourteen day of March.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MedLX1 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 23 September 2005, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.940 and whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, number 204 dated 28 January 2006. The Articles were lastly amended pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 8 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, number 1705 dated 11 August 2007.

The meeting is presided by Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler, who appoints as secretary Mrs. Annick Braquet, private employee, residing in Chantemelle.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Ariette Siebenaler, private employee, reside in Junglinster.

I.- The Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed ne varietur will be registered with this deed.

II.- It appears from the attendance list, that one million fourteen thousand eight hundred and sixty (1,014,860) registered shares representing the whole share capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company with a an amount of six hundred ninety three thousand nine hundred and ninety euros (EUR 693,990) in order to raise it from its current amount of two million twenty-nine thousand seven hundred twenty euros (EUR 2,029,720.-) to two million seven hundred twenty three thousand seven hundred and ten euros (EUR 2,723,710.-), by contribution in cash, by creating and issuing three hundred forty six thousand and nine hundred and ninety five (346,995) new registered shares (the "New Shares"), with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each;

2. Amendment of the first paragraph of the article 5 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the share capital increase;

3. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of shareholders of the Company:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase of the share capital of the Company with a an amount of six hundred ninety three thousand nine hundred and ninety euros (EUR 693,990.-) in order to raise it from its current amount of two million twenty-nine thousand seven hundred twenty euros (EUR 2,029,720.-) to two million seven hundred twenty

three thousand seven hundred and ten euros (EUR 2,723,710.-), by contribution in cash, by creating and issuing three hundred forty-six thousand and nine hundred and ninety-five (346,995) new registered shares (the "New Shares"), with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each, to be subscribed and paid up by contribution in cash by the existing shareholders.

Subscription and payment

1.- DUKE STREET CAPITAL V LIMITED, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at Almack House, 28 King Street, London SW1Y 6XA and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 4071494;

2.- DUKE STREET CAPITAL V, GmbH & CO KG, having its registered office at Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Germany, represented by its general partner DUKE STREET CAPITAL V VERWALTUNGS, GmbH, a company incorporated under the laws of Germany having its registered office at Mainzer Landstrasse, 46, 60325, Frankfurt am Main, Germany and registered with the Commercial Register of the Local Court of Frankfurt am Main under the number HRB53962; and

3.- Pierre Louis Le Faou, born on 27 July 1950 in Asnieres (France), residing at Craigisla, Old Avenue St George's Hill Weybridge, Surrey KT13 0PZ, United Kingdom,

all of them being represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies, declared to subscribe and fully pay in as follows:

| Subscriber | Number of shares | Subscription price (EUR) |
|---|------------------|--------------------------|
| DUKE STREET CAPITAL V LIMITED | 324,066 | 648,132 |
| DUKE STREET CAPITAL V, GmbH&CO KG | 15,989 | 31,978 |
| Pierre Louis Le Faou | 6,940 | 13,880 |
| Total | 346,995 | 693,990 |

All the three hundred forty-six thousand and nine hundred and ninety five (346,995) New Shares have been fully paid up by contribution in cash so that the amount of six hundred ninety-three thousand nine hundred and ninety euros (EUR 693,990.-) is as now at the disposal of the Company as it has been proven to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

Further to the share capital increase, the general meeting of the shareholders of the Company resolves to amend Article 5.1 of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

«5.1. The subscribed capital is set at two million seven hundred twenty three thousand seven hundred and ten euros (EUR 2,723,710.-), divided into one million three hundred sixty-one thousand eight hundred fifty-five (1,361,855) registered shares with a par value of two Euro (EUR 2) each, fully paid up (by 100%).»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,900.-.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MedLX1 S.A. constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 23 septembre 2005, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.940 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, numéro 204 en date du 28 janvier 2006. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte par-devant le notaire instrumentant en date du 8 juin 2007, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, numéro 1705 en date du 11 août 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence qu'un million quatorze mille huit cent soixante (1.014.860) actions nominatives, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à toute formalité ou condition de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

(1) Augmentation du capital de la Société d'un montant de six cents quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 693.990,-) afin de l'élever de son montant actuel de deux millions vingt neuf mille sept cent vingt euros (EUR 2.029.720,-) à deux millions sept cent vingt trois mille sept cent dix euros (EUR 2,723,710.-), par la création et l'émission de trois cent quarante six mille neuf cent quatre-vingt-quinze (346,995) nouvelles actions (les "Nouvelles Actions") ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2) chacune;

(2) Modification de l'Article 5.1 des Statuts de la Société en conséquence de l'augmentation de capital;

(3) Divers.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 693.990,-) afin de l'élever de son montant actuel de deux millions vingt neuf mille sept cent vingt euros (EUR 2.029.720,-) à deux millions sept cent vingt trois mille sept cent dix euros (EUR 2.723.710.-), par la création et l'émission de trois cent quarante six mille neuf cent quatre-vingt-quinze (346.995) nouvelles actions (les "Nouvelles Actions") ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2) chacune, devant être souscrites et payées par un apport en numéraire par les actionnaires actuels.

Souscription et libération

1.- DUKE STREET CAPITAL V LIMITED, une société constituée suivant le droit anglais, ayant son siège social à Almack House, 28 King Street, Londres SW1Y6XA et immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et Pays de Galles sous le numéro 4071494;

2.- DUKE STREET CAPITAL V, GmbH & CO KG ayant son siège social à Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne, représentée par son associé gérant DUKE STREET CAPITAL V VERWALTUNGS, GmbH, une société constituée suivant le droit allemand, ayant son siège social à Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne et immatriculée au Registre du Commerce de la Cour de Francfort-sur-le-Main sous le numéro HRB53962; et

3.- Pierre Louis Le Faou, né le 27 juillet 1950 à Asnières (France), domicilié à Craigisla, Old Avenue St George's Hill Weybridge, Surrey KT13 0PZ, Royaume-Uni,

tous étant représentés, par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu des procurations dont mention ci-avant, ont déclaré souscrire et libérer intégralement comme suit:

| Souscripteur | Nombre d'actions | Prix de souscription (EUR) |
|---|---------------------|----------------------------------|
| DUKE STREET CAPITAL V LIMITED | 324.066 | 648.132 |
| DUKE STREET CAPITAL V, GmbH&CO KG | 15.989 | 31.978 |
| Pierre Louis Le Faou | 6.940 | 13.880 |
| Total | 346.995 | 693.990 |

La totalité des trois cent quarante six mille neuf cent quatre-vingt-quinze (346,995) Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par apport en numéraire de telle sorte que le montant de six cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 693.990,-) est à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital, l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de modifier l'Article 5.1 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«5.1. Le capital souscrit est fixé à deux millions sept cent vingt-trois mille sept cent dix euros (EUR 2.723.710,-), divisé en un million trois cent soixante et un mille huit cent cinquante-cinq (1.361.855) actions nominatives ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2) chacune, entièrement libérées (à 100%)».

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 6.900,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant plus la parole, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite aux comparantes dont le notaire connaît les noms, prénoms, états civils et résidences, elles ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008. Relation: LAC/2008/12157. — Reçu trois mille quatre cent soixante-neuf euros quatre-vingt-quinze cents (3469,95 €).

Pr. Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008048224/242/172.

(080052736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

LSF IV Euro LT Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.596.980,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 86.885.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 19 mars 2008, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048217/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02646. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Investnet International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.815.

L'an deux mille huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INVESTNET INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 71 815, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 septembre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 921 du 3 décembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 336 du 8 février 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires ont été convoqués conformément aux dispositions légales.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (495.693) actions de catégorie A représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du 4^e lundi du mois de juin à 14 heures au 2^e mercredi du mois d'avril à 10.30 heures et pour la première fois en 2008.

2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 10 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^e mercredi du mois d'avril à 10.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du 4^e lundi du mois de juin à 14.00 heures au 2^e mercredi du mois d'avril à 10.30 heures et ce pour la première fois en 2008.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 10 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^e mercredi du mois d'avril à 10.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. MORESCHI, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008. Relation: LAC/2008/12173. — Reçu douze euros (12€).

Le Releveur (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008048226/242/59.

(080052728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

G.O. II - Luxembourg Walt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.692.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Alain HEINZ, professionnellement domicilié au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société avec effet au 31 mars 2008.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008048227/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01943. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

G.O. II - Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 112.164.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Marjolaine VAN OORT de son poste de gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Alain HEINZ, professionnellement domicilié au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société avec effet au 31 mars 2008.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008048225/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01946. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

G.O. II - Luxembourg Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 117.284.

—
Extrait des résolutions prises par associé unique en date du 21 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Alain HEINZ, professionnellement domicilié au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société avec effet au 31 mars 2008.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008048223/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01949. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

G.O. II - Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 113.851.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Alain HEINZ, professionnellement domicilié au 121, avenue de la Faiènerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société avec effet au 31 mars 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008048222/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01952. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Advanzia Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 109.476.

—
In the year two thousand and eight, on the eleventh day of the month of March.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of ADVANZIA Bank S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 9, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 19th July, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1315 of 2nd December 2005.

The articles of incorporation (the "Articles") have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Blanche Mouter, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 14th December, 2007, published in the Mémorial, number 92 of 14th January 2008.

The meeting was presided by M^e Linda Funck, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer M^e Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that out of the issued twelve thousand nine hundred sixty-four (12,964) class A shares (the "Class A Shares"), five thousand eight hundred and sixty three (5,863) class A1 shares (the "Class A1 Shares"), three thousand two hundred eighty-seven (3,287) class B shares (the "Class B Shares"), eleven thousand four hundred and fourteen (11,414) class B1 shares (the "Class B1 Shares"), eighty four thousand eight hundred and ninety seven (84,897) class C shares (the "Class C Shares"), thirty three thousand seven hundred and nineteen (33,719) class D shares (the "Class D Shares"), seven thousand two hundred and ninety-nine (7,299) non voting preferred class F shares (the "Class F Shares") and four thousand eight hundred (4,800) non voting preferred class G shares (the "Class G Shares") representing in total one hundred and sixty four thousand two hundred and forty-three (164,243) shares, one hundred and sixty-three thousand six hundred ninety-three (163,693) shares of the Company are duly represented at the present meeting.

The present meeting noted that the majority of shareholders is represented at the present meeting and was thus validly and regularly constituted and able to validly deliberate on the agenda as set out in the convening notice.

II) The shareholders have been convened by registered letter on 11th February 2008 (including inter alia the agenda of the meeting). Considering the above, the shareholders may validly vote with respect to their voting shares on all the items of the agenda.

The shareholders who do not subscribe in the below mentioned capital increase for shares, or for a lesser amount of shares than the number of shares they are entitled to subscribe for, such shareholders have waived any pre-emptive right they had as necessary and if applicable to give effect to the intended capital increase.

The attendance list, signed by the proxy holders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III) The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the issued share capital by an amount of EUR 2,303,514.50 so as to increase it from currently EUR 12,719,147.75 to EUR 15,022,662.25 by the issue of 27,587 new shares of a nominal value of EUR83.5 each to be paid-up with a share premium of EUR 351,50 per share to be allocated to the freely distributable share premium account.

2. Subscription and payment of the 27,587 new shares pursuant to item 1. above for a subscription price of EUR435 per share.

3. Amendment of article 5 of the articles of incorporation to reflect the amendments resolved upon pursuant to the above items 1. and 2.

4. Appointment of Mr Age Korsvold, Chief Executive Officer of Kistefos AS, as new class C Director in replacement of Mr Espen Klitzing within the board of directors of the Company with immediate effect.

IV) The meeting noted that the Class F Shares and the Class G Shares will not be taken into consideration for the quorum and have no voting right with respect to the items on the agenda.

After deliberation, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The meeting unanimously resolved to increase the share capital of the Company by Euro 2,303,514.50 so as to set it from currently Euro 12,719,147.75 to Euro 15,022,662.25 by the issue of 27,587 new shares of a nominal value of EUR 83.5 each to be paid-up with a share premium of EUR 351,50 per share to be allocated to the freely distributable share premium account.

Second resolution

The meeting unanimously resolved to approve the subscription and payment of the 27,587 new shares pursuant to the first resolution above for a subscription price of EUR 435 per share as follows:

| Subscriber | Class of shares | Number of shares | Subscription price |
|-----------------------------|-----------------|------------------|--------------------|
| Jan Grenth | Class A1 | 2,157 | 938,295 |
| Eirik Holtedahl | Class A1 | 200 | 87,000 |
| Kistefos AS | Class C | 19,277 | 8,385,495 |
| Skips AS Tudor | Class D | 2,180 | 948,300 |
| Sundt AS | Class D | 1,371 | 596,385 |
| Eva Stumpfegger | Class D | 193 | 83,955 |
| Topfin Holding SA | Class B1 | 537 | 233,595 |
| Hans Konrad Zuest | Class B1 | 438 | 190,530 |
| Just Arne Storvik | Class B1 | 1,170 | 508,950 |
| Thomas Schlieper | Class B1 | 64 | 27,840 |

All the subscribers are here represented by prenamed, by virtue of proxies given.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by all the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with it with the registration authorities.

The twenty-seven thousand five hundred and eighty-seven (27,587) new shares have been fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of twelve million three hundred and forty-five Euro (EUR 12,000,345.-) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

The meeting unanimously resolved to amend and restate article 5 paragraph 1 of the Articles as a result of the above resolutions, as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at Euro fifteen million twenty-two thousand six hundred sixty-two euro and twenty-five cents (€15,022,662.25) divided into (i) twelve thousand nine hundred and sixty-four (12,964) class A shares (the "Class A Shares"), eight thousand two hundred and twenty (8,220) (the "Class A1 Shares"), three thousand two hundred and eighty-seven (3,287) class B shares (the "Class B Shares"), thirteen thousand six hundred twenty-three (13,623) class B1 Shares, (the "Class B1 Shares"), one hundred four thousand one hundred seventy-four (104,174) class C Shares, (the "Class C Shares"), thirty seven thousand four hundred and sixty-three (37,463) class D shares (the "Class D Shares") having a nominal value of Euro eighty-three and fifty cent (€83.50) each and (ii) four thousand eight hundred (4,800) preferential non voting class G shares (the "Class G Shares") and seven thousand two hundred and ninety-nine (7,299) non voting preferred class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (€1.25) each."

Fourth resolution

The meeting unanimously resolved to appoint Mr. Age Korsvold, Chief Executive Officer of Kistefos AS, as new Class C director in replacement of Mr. Espen Klitzing within the board of directors of the Company and with immediate effect.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed and its execution, are assessed at EUR 66,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and French text, the English version of it will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onzième jour du mois de mars.

Par-devant nous, Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire d'ADVANIA Bank S.A., (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 9, parc d'Activité Sydrall, L-5365 Munsbach, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 19 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1315 du 2 décembre 2005.

Les statuts (les «Statuts») furent modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2007, publié au Mémorial, numéro 92 du 14 janvier 2008 2007.

L'assemblée a été présidée par M^e Linda Funck, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente a nommé comme secrétaire et l'assemblée a nommé comme scrutateur M^e Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il apparaît de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que des douze mille neuf cent soixante quatre (12.964) actions de classe A (les «Actions de Classe A»), cinq mille huit cent soixante trois (5.863) actions de classe A1 (les «Actions de Classe A1»), trois mille deux cent quatre vingt sept (3.287) actions de classe B (les «Actions de Classe B»), onze mille quatre cent quatorze (11.414) actions de classe B1 (les «Actions de Classe B1»), quatre vingt quatre mille huit cent quatre vingt dix sept (84.897) actions de classe C (les «Actions de Classe C»), trente-trois mille sept cent dix-neuf (33.719) actions de classe D («les Actions de Classe D»), sept mille deux cent quatre vingt dix neuf (7.299) actions de classe F sans droit de vote (les «Actions de Classe F») et quatre mille huit cents (4.800) actions de classe G sans droit de vote (les «Actions de Classe G») représentant au total cent soixante quatre mille deux cent quarante-trois (164.243) actions, et qu'en conséquence cent soixante trois mille six cent quatre-vingt-treize (163.693) actions de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée.

La présente assemblée constate que la majorité des actionnaires est représentée à la présente assemblée qui est donc valablement et régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour figurant dans les lettres de convocation.

II) Les actionnaires ont été convoqués par lettre recommandée le 11 février 2008 (qui inclut entre autres l'ordre du jour de l'assemblée et le rapport du conseil d'administration mentionné au point 7). En conséquence de ce qui précède, les actionnaires peuvent valablement décider concernant leurs actions avec droit de vote sur tous les points de l'ordre du jour.

Les actionnaires qui ne souscrivent pas dans l'augmentation de capital mentionnée ci-dessous à des actions, ou à un nombre inférieur d'actions que le nombre auquel ils auraient eu droit de souscrire, ont renoncé à tout droit de souscription préférentiel qu'ils pourraient détenir dans la mesure nécessaire et applicable, afin de donner effet à l'augmentation de capital envisagée.

La liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée ensemble avec les procurations au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui auprès des autorités de l'enregistrement.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

1. Augmentation du capital social par un montant de 2.303.514,50 euro aux fins de fixer le capital social actuellement de 12.719.147,75 euro à 15,022,662.25 euro par l'émission de 27.587 nouvelles actions ayant une valeur nominale de

83,50 euro chacune devant être libéré avec une prime d'émission de 351,50 euro par action devant être versée à la réserve disponible de la prime d'émission.

2. Souscription et paiement des 27,587 nouvelles actions conformément au point 1^{er} ci-dessus pour un prix de souscription de 435 euro par action.

3. Nomination de M. Age Korsvold, délégué à la gestion journalière de Kistefos AS, en tant que nouvel administrateur de Classe C en remplacement de M. Espen Klitzing avec effet immédiat.

IV) L'assemblée a noté que les Actions de Classe F et les Actions de Classe G n'ont pas de droit de vote concernant les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a décidé comme suit:

Première résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société par un montant de 2.303.514,50 euros en vue de le fixer du montant actuel de 12.719.147,75 euro à 15.022.662,25 euros par l'émission de 27.587 nouvelles actions d'une valeur nominale de 83,50 euro chacune à être payée avec une prime d'émission de 351,50 euros par action devant être versée à la réserve disponible de la prime d'émission.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'approuver la souscription et paiement des 27,587 nouvelles actions conformément à la première résolution ci-dessus pour un prix de souscription de 435 euro par action comme suit:

| Souscripteur | Classe d'actions | Nombre d'actions | Prix de souscription |
|-----------------------------|------------------|------------------|----------------------|
| Jan Grenth | Classe A1 | 2.157 | 938.295 |
| Eirik Holtedahl | Classe A1 | 200 | 87.000 |
| Kistefos AS | Classe C | 19.277 | 8.385.495 |
| Skips AS Tudor | Classe D | 2.180 | 948.300 |
| Sundt AS | Classe D | 1.371 | 596.385 |
| Eva Stumpfegger | Classe D | 193 | 83.955 |
| Topfin Holding SA | Classe B1 | 537 | 233.595 |
| Hans Konrad Zuest | Classe B1 | 438 | 190.530 |
| Just Arne Storvik | Classe B1 | 1.170 | 508.950 |
| Thomas Schlieper | Classe B1 | 64 | 27.840 |

Les souscripteurs sont ici représentés par en vertu de procurations délivrées.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-sept (27.587) nouvelles actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de douze millions trois cent quarante-cinq Euros (EUR 12.000.345,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier l'article 5 paragraphe 1^{er} des Statuts suite aux résolutions qui précèdent, comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à quinze millions vingt-deux mille six cent soixante-deux euro et vingt-cinq cents (€15.022.662,25) divisé en (i) douze mille neuf cent soixante quatre (12.964) actions de classe A (les «Actions de Classe A»), huit mille deux cent vingt (8.220) actions de classe A1 (les «Actions de Classe A1»), trois mille deux cent quatre-vingt-sept (3.287) actions de classe B (les «Actions de Classe B»), treize mille six cent vingt-trois (13.623) actions de classe B1 (les «Actions de Classe B1»), cent quatre mille cent soixante-quatorze (104.174) actions de classe C (les «Actions de Classe C»), trente sept mille quatre cent soixante-trois (37.463) actions de classe D (les «Actions de Classe D») ayant une valeur nominale de quatre-vingt-trois euros et cinquante cents (€83,50) chacune et (ii) quatre mille huit cents (4.800) actions préférentielles de classe G sans droit de vote (les «Actions de Classe G») et sept mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (7.299) actions préférentielles de classe F sans droit de vote (les «Actions de Classe F») ayant chacune une valeur nominale d'un euro et vingt cinq cents (€1,25).»

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité de nommer M. Age Korsvold, délégué à la gestion journalière de Kistefos AS, en tant que nouvel administrateur de Classe C en remplacement de M. Espen Klitzing avec effet immédiat.

Aucune autre disposition ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte et de son exécution, sont évalués à EUR 66.800,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par la présente que sur demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version en français; sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. FUNCK, M. GADZHALOVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008, Relation: LAC/2008/11478. — Reçu soixante mille et un euros, soixante-treize cents (60.001,73).

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008048228/242/217.

(080052726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

LSF Ichigaya Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 136.801.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 19 mars 2008, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048219/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02627. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

LSF IV Euro Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.341.940,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 86.883.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 19 mars 2008, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature..

Référence de publication: 2008048216/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02652. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

LSP IV Lux SIV, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: USD 32.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 87.663.

Par résolution signée en date du 19 mars 2008, les liquidateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048212/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02561. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

LSREF Lux Lendings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.879.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 19 mars 2008, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048211/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02563. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

**Rubin Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Orco Capitol S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 40, rue Pafebruch, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 109.385.

L'an deux mille huit, le treize mars.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORCO CAPITOL S.A., ayant son siège social à Capellen, constituée suivant acte notarié, en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1280 du 26 octobre 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 20 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 258 du 31 janvier 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexander SEMIK, employé privé, avec adresse professionnelle à Capellen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les actions étant représentées à la présente assemblée, il a put être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision sur le changement de la dénomination sociale.

2.- Modification de l'article premier des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de RUBIN LUXEMBOURG S.A.»

3. Modification de l'article 16 des statuts.

3.- Révocation d'un administrateur.

4.- Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en RUBIN LUXEMBOURG S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article premier des statuts comme suit :

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de RUBIN LUXEMBOURG S.A.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts comme suit:

« **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois d'avril à quinze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Rainer BORMANN de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration se compose donc des membres suivants:

- Orco Holding
- Monsieur Luc Leroi
- Monsieur Nicolas Tommasini et
- Monsieur Arnaud Bricout

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en français suivi d'une version anglaise. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Follows the English version:

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of March.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ORCO CAPITOL S.A., a société anonyme having its registered office in Capellen, incorporated by a notarial deed on June 17, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1280 of October 26, 2005 and the articles of incorporation have been amended for the last time by a notarial deed of December 20, 2007, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 258 of January 31, 2008.

The meeting was opened with Mr Alexander SEMIK, employee, with professional address in Capellen, in the chair.

The chairman appointed as secretary Mrs Annick BRAQUET, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Ariette SIEBENALER, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

50848

Agenda:

- 1.- Decision to be taken on the change of the name.
- 2.- Amendment of article 1 of the Articles of Incorporation as follows:
"There exists a corporation (société anonyme) under the name of RUBIN LUXEMBOURG S.A.
- 3.- Amendment of article 16 of the Articles of Incorporation.
- 4.- Dismissal of a director.
- 5.- Miscellaneous.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the company into RUBIN LUXEMBOURG S.A..

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 1 of the articles of incorporation is amended as follows:

" **Art. 1.** There exists a corporation (société anonyme) under the name of RUBIN LUXEMBOURG S.A. "

Third resolution

The meeting decides to amend article 16 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 16.** The annual general meeting shall be held at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Friday of the month of April at 3.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day."

Fourth resolution

The meeting decides to dismiss Mr Rainer BORMANN as a director of the Company with immediate effect.

The board of directors will thus be composed of the following members.

- Orco Holding
- Mr Luc Leroi,
- Mr Nicolas Tommasini
- Mr Arnaud Bricout.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: A. SEMIK, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2008. Relation: LAC/2008/10940. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008048203/242/127.

(080052894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

L'an deux mille quatre, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A.", ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 103 du 19 janvier 2002, inscrite le 17 août 2001 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 83.305.

L'assemblée est présidée par Madame Alexandra GARDENGHI, Juriste demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Delphine BOUTILLIER du Retail, Juriste, demeurant à Luxembourg.
L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie MORONI, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions émises, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction de capital par annulation d'actions de catégorie JH
2. Réduction de capital par annulation d'actions de catégorie CIP
3. Modification de l'article 5 des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 6.870,- (six mille huit cent soixante-dix euros), c'est à dire de le ramener de EUR 171.350,- (cent soixante et onze mille trois cent cinquante euros) à EUR 164.480,- (cent soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingts euros) par remboursement aux actionnaires.

Cette réduction de capital sera réalisée par l'annulation de 687 (six cent quatre-vingt-sept) actions de catégorie JH d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) par action.

Les actionnaires seront remboursés de leurs actions de catégorie JH à une valeur de EUR 13,46,- (treize euros et quarante-six cents) et dans les proportions suivantes:

Private Equity Selection n ° 1: Quatre cent quatre-vingt-huit actions JH 488

Private Equity Selection individuals n ° 1 Cent quatre-vingt-dix-neuf actions JH 199

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire une seconde fois le capital social de la Société à concurrence de EUR 4.580,- (quatre mille cinq cent quatre-vingts euros), c'est à dire de le ramener, suite à la première réduction de capital décidée ci-avant, de EUR 164 480,- (cent soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingts euros) à EUR 159.900,- (cent cinquante-neuf mille neuf cents euros) par remboursement aux actionnaires.

Cette réduction de capital sera réalisée par l'annulation de 458 (quatre cent cinquante-huit) actions de catégorie CIP d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) par action.

Les actionnaires seront remboursés de leurs actions de catégorie CIP à une valeur de EUR 8,21 (huit euros et vingt et un cents) et dans les proportions suivantes:

Private Equity Selection n ° 1: Trois cent vingt-six actions CIP 326

Private Equity Selection individuals n ° 1: Cent trente-deux actions CIP 132

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des actions remboursées et au remboursement aux associés.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 159 900,00 (cent cinquante neuf mille neuf cents euros), représenté par:

- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de souscription initiale;
 - 4.266 (quatre mille deux cent soixante six) actions de catégorie «JH»;
 - 4.810 (quatre mille huit cent dix) actions de catégorie «CIP»;
 - 5.364 (cinq mille trois cent soixante quatre) actions de catégorie «PAI»
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros).».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. GARDENGHI, D. BOUTILLIER, N. MORONI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 juillet 2004, Vol. 21CS Fol. 58 Case 5. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): J. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008048190/211/75.

(080053065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Scand Doctor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 100.234.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008048144/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02446. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

MF8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.096.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048141/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02439. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

SVMF Lux SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 137.568.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Apollo Strategic Value Master Fund, L.P. a Cayman exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman islands, registered with the Registrar of limited partnerships in Cayman Islands under the number WK 17-448,

here represented by Audrey Jarreton, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I.- Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SVMF Lux SPV S.à.r.l. (the Company), which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law) and the law of 22 March 2004 on securitisation (the Securitisation Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, "board of managers" also refers to the sole manager if the Company is managed by a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Partners (as defined in article 18; as used in these Articles, "general meeting of Partners" also refers to the single Partner) of the Company, adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company may enter into any type of securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and in particular it may acquire or assume, directly or indirectly or through another entity, risks relating to any kind of loans (the Underlying Assets) and to directly or indirectly invest, acquire, hold and dispose of the Underlying Assets along with any supplemental collateral (including but not limited to real estate), related property and collections thereon.

3.2. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets (including without limitation preferred equity stock certificates). The Company may borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

3.3 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to debt and equity securities, other similar instruments, rights or participations in the Underlying Assets.

3.4. The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

3.5. The Company may establish one or more Compartments (as defined below) to directly or indirectly invest in, acquire, hold and dispose of one or more Underlying Assets along with any supplemental collateral (including but not limited to real estate), related property and collections thereon.

3.6. The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the board of managers, provided however that where such assets are related to one or more specific Compartments of the Company, such assets may only be assigned on the terms and subject to the conditions set out in resolutions of the board of directors creating such Compartment or Compartments, as such resolutions may be amended from time to time.

3.7. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.8. The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects.

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

II.- Capital - Ordinary shares - Preferred equity stock certificates

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and is represented by six thousand two hundred fifty (6,250) class A ordinary shares, each ordinary share being in registered form and having a par value of one euro (EUR 1.-) (the Class A Ordinary Shares) and six thousand two hundred fifty (6,250) class A preferred equity stock certificates, each class A preferred equity stock certificate being in registered form and having a par value of one euro (EUR 1.-) (the Class A PESCs). All Class A Ordinary Shares and Class A PESCs have been subscribed and are fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or more times by a resolution of the general meeting of Partners of the Company, adopted in the manner required for the amendment of these Articles. In case a Partner holds both ordinary shares and preferred equity certificates, such Partner will count as one Partner of the Company for the quorum requirements set forth by the Company Law. Ordinary shares and/or preferred equity stock certificates issued by the Company may, as set forth in article 7 below, be expressed as being exclusively related to one or more specific Compartments (as defined in article 7 below) of the Company.

5.3. The Company shall maintain a share premium reserve account for the Class A Ordinary Shares (the Class A Ordinary Shares Share Premium Reserve Account) in Euro (EUR), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Class A Ordinary Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves.

5.4. The Company shall maintain a share premium reserve account for the Class A PESCOs (the Class A PESCOs Share Premium Reserve Account) in Euro (EUR), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the PESCOs. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves.

Art. 6. Ordinary Shares and Preferred Equity Stock Certificates.

6.1. Without prejudice to the provisions of articles 7 and 16 below, each ordinary share as well as each preferred equity stock certificate entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of ordinary shares and preferred equity stock certificates in existence or, in the event the Company has established Compartments, to a fraction of the corporate assets and profits of the Compartment to which they relate, in direct proportion to the number of ordinary shares and preferred equity stock certificates relating to such Compartment.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Ordinary shares are freely transferable among Partners holding ordinary shares or, if there is only one Partner, to third parties. If the Company has more than one Partner, the transfer of ordinary shares to non-holders of ordinary shares is subject to the prior approval of the general meeting of Partners of the Company representing at least three quarters of the share capital of the Company. A transfer of ordinary shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Company Law. If the Company has established one or more Compartments (as defined below), this article 6.3 will apply mutatis mutandis within each Compartment, as a result of which transfers between holders of ordinary shares related exclusively to one Compartment to holders of ordinary shares exclusively related to another Compartment will not be free and are subject to the prior approval of the general meeting of Partners of the Company as set out above.

6.4. Preferred equity stock certificates are freely transferable among Partners holding preferred equity stock certificates or, if there is only one Partner, to third parties. If the Company has more than one Partner, the transfer of preferred equity stock certificates to non-holders of preferred equity stock certificates is subject to the prior approval of the general meeting of Partners of the Company representing at least three quarters of the share capital of the Company. A transfer of preferred equity stock certificates will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Company Law. If the Company has established one or more Compartments (as defined below), this article 6.3 will apply mutatis mutandis within each Compartment, as a result of which transfers between holders of preferred equity stock certificates related exclusively to one Compartment to holders of preferred equity stock certificates exclusively related to another Compartment will not be free and are subject to the prior approval of the general meeting of Partners of the Company as set out above.

6.5. A register of Partners will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by each Partner who so requests. If the Company has established one or more Compartments, a register of Partners will be kept for each Compartment separately.

6.6. The Company may acquire or redeem its ordinary shares and preferred equity stock certificates to the extent permitted by these Articles on the basis of amounts available for distribution in accordance with article 17.3.

Art. 7. Compartments.

7.1. The board of managers may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers creating such Compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the board of managers creating one or more Compartments, or amending the same, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

7.2. As between shareholders, investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders, investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of managers having

created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such shareholders, investors and creditors. Creditors, investors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights to the assets of any Compartment.

7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created a specific Compartment, no resolutions of the board of managers may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders, investors or creditors whose rights relate to such Compartment, including any decision to liquidate such Compartment, without the prior approval of the shareholders, investors or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the board of directors taken in breach of this article shall be void.

7.4. Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

7.5. Where pursuant to article 7.3. above, the prior approval of the Partners of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in article 17 below apply. Where the prior approval of the creditors (other than Partners) of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in either the board resolution creating such Compartment or the issuing documents relating to the securities of such Compartment apply.

III.- Management - Representation

Art. 8. Board of managers.

8.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of Partners of the Company which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of class A managers and class B managers. Manager(s) need not be shareholder(s).

8.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or these Articles to the general meeting of Partners of the Company shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and the provisions of the Securitisation Law.

9.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether Partners or not, by the board of managers or by any manager of the Company.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if (i) a majority of its members is present or represented and (ii) at least one class A manager and one class B manager are present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if (i) approved by a majority of the votes cast and (ii) approved by at least one class A manager. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation.

11.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, if the Company has more than one manager, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

11.2. The Company shall also be bound towards third parties in all matters by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable laws.

IV.- General meetings**Art. 13. General meetings of the Partners of the Company.**

13.1. If the Company has only one Partner, such Partner shall have all powers conferred by the Company Law to the general meeting of Partners.

13.2. If there are not more than twenty-five Partners, the decisions of the Partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of the Partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature. Each Partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meeting of Partners.

13.3. Each share is entitled to one vote.

13.4. Collective decisions in respect of matters relating to the Company in general are only validly taken insofar as they are adopted by Partners owning more than one half of the share capital of the Company. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the Partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 14. General meetings of Partners of a specific Compartment.

14.1. The Partners holding ordinary shares or preferred equity stock certificates relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

14.2. The Partners holding ordinary shares or preferred equity stock certificates relating to other Compartments of the Company or the Partners holding ordinary shares or preferred equity stock certificates relating to the Company and not related to a specific Compartment of the Company may attend, but shall not be entitled to vote at such meetings.

14.3. The provisions of article 13 shall apply mutatis mutandis to the general meetings of Partners of a specific Compartment. Decisions affecting the rights of Partners of a specific Compartment or decisions regarding the liquidation of a specific Compartment are subject to the affirmative vote of the majority of Partners representing at least three quarters of the ordinary shares and preferred equity stock certificates relating to such Compartment.

V.- Annual accounts - Allocation of profits**Art. 15. Annual accounts.**

15.1. The financial year of the Company shall begin on 1 January and end on 31 December of each year.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss accounts.

15.3. On separate accounts (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the Company Law and normal accounting practice), the board of managers shall determine at the end of each financial year, the result of each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividend distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during its exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

The general meeting of Partners of each such Compartment shall approve such separate accounts for each such Compartment prior to the accounts held by the Company in accordance with the Company Law and normal practice, as set forth in article 15.2.

15.4. All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Compartments of the Company on a pro rata basis of the ordinary shares and preferred equity stock certificates issued in each Compartment or other reasonable manner determined by the board of managers.

15.5. The accounts of Company shall be audited by an independent auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by the board of managers in accordance with article 48 of the Securitisation Law.

Art. 16. Rights attached to the Class A PESCs.

16.1. The Company must, to the extent permissible by law, redeem or acquire all (but not some) of the outstanding Class A PESCs on 14 March 2028 at the latest.

16.2. Subject to article 16.1., the Company may redeem the Class A PESCs with at least 6 calendar days prior written notice (or any other term agreed upon by the Company and the individual holder of Class A PESCs) setting out the

proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 6.6. (as the case may be).

16.3. Each holder of Class A PESCs, in consideration of a redemption or acquisition of its Class A PESCs by the Company under article 16.1. or article 16.2., shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

- (a) the Class A PESC Investment Amount, and
- (b) the Class A PESC Coupon Entitlement, less
- (c) any dividends declared but not yet paid to the holders of Class A PESCs on the date the Class A PESCs are redeemed or acquired by the Company under article 16.1. or article 16.2.

Art 17 Allocation of profits.

17.1. The Company shall maintain:

- (a) a Class A legal reserve account (the Class A Legal Reserve Account);
- (b) a Class A PESC profit account (the Class A PESC Profit Account); and
- (c) a Class A general profit account (the Class A General Profit Account) (which is not a Class A PESC Profit Account), all to be kept in Euro (EUR).

17.2. Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the general meeting of Partners of the Company shall be allocated as follows:

- (a) first, to the Class A General Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;
- (b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the Class A PESC Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount; and
- (c) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the Class A General Profit Account.

17.3. Each financial year, all of the profit distributable by law shown in the annual accounts of the Company, which, for the avoidance of doubt, include the Class A PESC Coupon Entitlement, must be

(i) first, aggregated with the sum of the Class A PESC Coupon Entitlements, for prior Class A PESC Coupon Periods which have remained undistributed; and

(ii) thereafter, the total of such sums (the Total Net Earnings available for Class A Distribution or TNEAD) must be allocated to the Profit Accounts referred to in article 17.1. in the following order:

(a) first, an amount corresponding to 5% of the profit distributable by law shall be allocated to the Class A Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Class A Legal Reserve Account is equal to 10% of the share capital represented by the Class A Ordinary Shares and Class A PESCs issued by the Company;

(b) second, with respect to any financial year, the Class A PESC Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the Class A PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the Class A PESC Profit Account;

(c) third, with respect to any financial year, the Class A PESC Coupon Entitlement that has been allocated to the Class A PESC Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the Class A PESC Profit Account due to allocation of losses under article 17.2. in a subsequent financial year shall be allocated to the Class A PESC Profit Account;

(d) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the sum of the Class A PESC Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the Class A PESC Profit Account; and

(e) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (a) to and including (d) shall be allocated to the Class A General Profit Account.

17.4. Subject to article 17.6., on each Class A PESC Period End Date, the balance of the Class A PESC Profit Account may be paid to the holders of Class A PESCs as a dividend, calculated on the following basis:

(a) in case of a final dividend: the balance of the Class A PESC Profit Account (taking into account the reduction in the Class A PESC Profit Account effected by any advance payment on dividends made to the holder(s) of Class A PESCs);

(b) in the case of an advance payment on dividends made to the holder(s) of Class A PESCs: the balance of the Class A PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the relevant Class A PESC Period End Date is the end of a financial year.

17.5. Any distribution out of the Class A Profit Accounts which is not contemplated by article 17.4. can only be made to the Partners of the Company pursuant to a unanimous resolution of the general meeting of Partners of the Company where the entire voting share capital of the Company is present or represented, it being understood, for the avoidance of doubt, that the holder(s) of Class A PESCs shall not be entitled to any distributions except those made out of the Class A PESC Profit Account.

17.6. To the extent permitted by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

17.7. The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the general meeting of Partners of the Company, taking into consideration any advance payment on dividends declared by the board of managers with respect to the same financial year.

17.8. Each Partner who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

Art. 18. Definitions. The following capitalized terms used in these Articles shall have the following meanings:

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Class A Commencement Date means 14 March 2008.

Class A Legal Reserve Account has the meaning given in article 16.1.

Class A PESC Coupon Entitlement means, with respect to any Class A PESC Coupon Period, an amount calculated as the product of (a) the Class A PESC Coupon Rate, and (b) the average Class A PESC Investment Amount during the relevant Class A PESC Coupon Period.

Class A PESC Coupon Period means the period:

- (a) starting on (and including) the Class A Commencement Date or a Class A PESC Period End Date; and
- (b) ending on (but not including) the next Class A PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant Class A PESC Coupon Period.

Class A PESC Coupon Rate means a fraction, expressed as a percentage, the numerator of which is all income (including interest and gains), net of taxes, derived by the Company from the Class A PESC Investment for the relevant Class A PESC Coupon Period, minus the Company's expenses allocable to such Class A PESC Coupon Period, and the denominator of which is the average Class A PESC Investment Amount during the relevant Class A PESC Coupon Period.

Class A PESC Investment means any and all receivables and other assets acquired by the Company with the proceeds from the issuance of the Class A PESCs (including the share premium contributions thereon), including the re-investment of income and gains derived from such receivables and assets.

Class A PESC Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each Class A PESC multiplied by the number of Class A PESCs on issue; and
- (b) the balance of the Class A PESC Share Premium Reserve Account; and
- (c) with respect to any financial year, the amounts that have not been fully allocated to the Class A PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year, or which have been allocated to the Class A PESC Profit Account but withdrawn due to the allocation of losses.

Class A PESC Period End Date means:

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in article 16.1; and
- (b) each date of redemption of the Class A PESCs by the Company pursuant to article 16.1 and article 16.2; or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the Class A PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

Class A PESC Profit Account has the meaning given to it in article 17.1.

Class A Ordinary Shares Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.3.

Class A PESCs Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.4.

Class A Profit Accounts means the Class A PESC Profit Account and the Class A General Profit Account.

Class A Total Net Earnings available for Class A Distribution or "TNEAD" has the meaning given in article 17.3.

Partner means any holder of ordinary shares or preferred equity stock certificates.

VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), who do not need to be Partners of the Company, appointed by a resolution of the general meeting of Partners of the Company which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the general meeting of Partners or by law, the liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company. Any liquidation of the Company must be conducted in accordance with article 7 on a Compartment by Compartment basis.

19.2. These Articles shall remain in effect during the liquidation.

19.3. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

- (a) first, to the holder of Class A PESCs, the Class A PESC Investment Amount and the the balance of the Class A PESC Profit Account, whereby such balance shall be determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the general meeting of Partners provided for in article 19.1. is the end of a financial year;
- (b) second, to the holder of Class A Ordinary Shares, the paid up part on the Class A Ordinary Shares;
- (c) third, to the holders of Class A Ordinary Shares, the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of ordinary shares or preferred equity certificates held by it.

19.4. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the general meeting of Partners to dissolve the Company. Where the general meeting of Partners has not appointed such person, the liquidator(s) shall do so.

VII.- General provisions

Art. 20. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor (the Investor) in, and any creditor (the Creditor) of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees not to petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganization proceedings against the Company.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the applicable Company Law and the Securitisation Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription-payment

Thereupon, Apollo Strategic Value Master Fund, L.P., prenamed and represented as stated above, subscribes to six thousand two hundred fifty (6,250) Class A Ordinary Shares in registered form, with a par value of one euro (EUR1.-) each, and six thousand two hundred fifty (6,250) Class A PESCs in registered form, with a par value of one euro (EUR1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 4,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A and Class B managers of the Company for an unlimited period of time:

Class A manager:

- Mr James C. Zelter, companies director, born in New York, New York (USA) on 26 June 1962, having his professional address at 9 West 57th Street, 14th Floor, New York, New York 10019; and

- Mr Abraham Katz, companies director, born in New York, New York (USA) on 3 August 1971, having his professional address at 9 West 57th Street, 14th Floor, New York, New York 10019.

Class B managers:

- Mr Alexis Kamarowsky, companies director, born in Strang (Germany) on 10 April 1947, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

- Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, companies director, born in La Spezia (Italy) on 12 September 1964, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; and

- Mr Jean-Marc Debaty, companies director, born in Rocourt (Belgium) on 11 March 1966, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing parties who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Apollo Strategic Value Master Fund, L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walkers Huse, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, inscrite au Registre des sociétés en commandite des Iles Cayman, sous le numéro WK 17-448,

représentée par Audrey Jarreton, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "SVMF Lux SPV S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une résolution du conseil de gérance (utilisé dans ces Statuts, "conseil de gérance" renvoie également au gérant unique seulement si la Société est administrée par un gérant unique) de la Société. Le siège social peut encore être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des Associés (utilisé dans ces Statuts, "l'assemblée générale des Associés" renvoie également à l'Associé unique) de la Société, délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance de la Société. Lorsque du conseil de gérance de la Société estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra entrer dans toute forme d'opération de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et, plus particulièrement, la Société pourra acquérir ou assumer, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire de toute autre entité, tout risque relatif à tout type de prêt (les Actifs Sous-Jacents) et d'investir directement ou indirectement, d'acquérir, de détenir ou de disposer des Actifs Sous-Jacents accompagnés de toute garantie additionnelle (incluant sans limitation l'immobilier), de toute propriété y afférente et du recouvrement de ces derniers.

3.2. La Société pourra émettre des actions, des titres de dettes ("notes"), des obligations et des titres de dettes assortis de sûretés ("debenture") et tout autre type de valeurs mobilières de capital ou de dette dont la valeur ou le rendement dépend des risques relatifs aux Actifs Sous - Jacents (incluant sans limitation les certificats de part privilégiée). La Société pourra emprunter sous toute forme quelle qu'elle soit endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.3. La Société pourra entrer dans toute transaction dans laquelle elle acquière ou assume, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'une autre entité, les risques relatif aux valeurs mobilières de dettes ou de capital, d'autres instruments similaires, des droits ou des participations dans les Actifs Sous - Jacents au sens de la Loi sur la Titrisation.

3.4. La Société pourra donner des garanties et accorder des gages, hypothèques ou toute autre type de sûretés sur tout ou partie de ses biens endéans des limites de la Loi sur la Titrisation.

3.5. La Société pourra établir une ou plusieurs Compartiments (comme décrit ci-dessous) afin d'investir directement ou indirectement, d'acquérir, détenir ou disposer d'un ou plusieurs Actifs Sous-Jacents accompagnés de toute garantie additionnelle (incluant sans limitation l'immobilier), de toute propriété y afférente et du recouvrement de ces derniers.

3.6. La Société peut librement disposer de, et céder, ses actifs selon les termes définis par le conseil de gérance, à condition, néanmoins, que lorsque de tels actifs se rapportent à un ou plusieurs Compartiments spécifiques de la Société, ces mêmes actifs pourront seulement être cédés aux termes des résolutions du conseil de gérance, créant un tel Compartiment ou de tels Compartiments, et seront soumis à celles-ci, ces résolutions pouvant être modifiées de temps à autre.

3.7. La Société peut, d'une manière générale, employer toute technique et instrument lié à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.8. La Société pourra s'engager dans toute opération commerciale ou financière en relation directe ou indirecte avec son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est formée pour une durée indéterminée.

II.- Capital - Parts sociales - Certificats de part privilégiée

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales ordinaires de classe A, chaque part sociale sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (1,- EUR) (les Parts Sociales de Classe A) et six mille deux cent cinquante (6.250) certificats de part privilégiée de classe A, chaque certificat de part privilégiée de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (1,- EUR) (les PESCs de Classe A). Toutes les Parts Sociales de Classe A et tous les PESCs de Classe A ont été souscrits et entièrement libérés.

5.2. Le capital social pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Si un des Associés détient à la fois des parts sociales ordinaires et des certificats de part privilégiée, ce même Associé comptera comme un Associé de la Société afin de satisfaire les exigences de quorum prévues par la Loi sur les Sociétés. Les parts sociales ordinaires et/ou les certificats de part privilégiée émis par la Société peuvent, tel qu'il est énoncé dans l'article 7 ci-dessous, avoir fait l'objet d'une affectation expresse à un ou plusieurs Compartiments spécifiques (tel que défini à l'article 7 ci-dessous) de la Société.

5.3. La Société doit conserver un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts Sociales de Classe A (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A) exprimées en Euros (EUR), et il sera inscrit sur ce compte le montant et la valeur de toute prime payée sur les Parts Sociales de Classe A. Les montants ainsi enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables.

5.4. La Société doit conserver un compte de réserve de prime d'émission pour les PESCs de Classe A (les Compte de Réserve de Prime d'Emission des PESCs de Classe A) exprimés en Euros (EUR), et il sera inscrit sur ce compte le montant et la valeur de toute prime payée sur les PESCs de Classe A. Les montants ainsi enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables.

Art. 6. Parts sociales et certificats de part privilégiée.

6.1. Sans préjudice des dispositions des articles 7 et 16 ci-dessous, chaque part sociale ordinaire ainsi que chaque certificat de part privilégiée donne à son détenteur le droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales et le nombre de certificats de part privilégiée existants, ou dans le cas où la Société a créé des Compartiments, à une fraction des actifs et bénéfices du Compartiment auquel ils se rapportent, en proportion directe avec le nombre des parts sociales et le nombre de certificats de part privilégiée rattaché à un tel Compartiment.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les propriétaires indivis doivent désigner une seule personne pour les représenter auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales ordinaires sont librement cessibles entre Associés détenteurs de parts sociales ordinaires et, lorsque la Société a un Associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'Associés, la cession de parts sociales ordinaires à des non-détenteurs de parts sociales ordinaires n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. La cession de parts sociales ordinaires n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle eut été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres matières, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés. Si la Société a créé un ou plusieurs Compartiments (comme défini ci-après), cet article 6.3 sera appliqué mutatis mutandis au sein de chaque Compartiment, à la suite de quoi, les cessions entre, d'une part, les détenteurs de parts sociales ordinaires se rapportant à un Compartiment uniquement et, d'autre part, les détenteurs de parts sociales ordinaires se rapportant exclusivement à un autre Compartiment, ne seront pas libres et seront soumises à l'accord préalable de l'assemblée générale des Associés de la Société, comme décrit ci-dessus.

6.4. Les certificats de part privilégiée sont librement cessibles entre Associés détenteurs de certificats de part privilégiée et, lorsque la Société a un Associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'Associés, la cession de certificats de part privilégiée à des non-détenteurs de certificats de part privilégiée n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. La cession de certificats de part privilégiée n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle eut été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres matières, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés. Si la Société a créé un ou plusieurs Compartiments (comme défini ci-après), cet article 6.3 sera appliqué mutatis mutandis au sein de chaque Compartiment, à la suite de quoi, les cessions entre, d'une part, les détenteurs de certificats de part privilégiée se rapportant à un Compartiment uniquement et, d'autre part, les détenteurs de certificats de part privilégiée se rapportant exclusivement à un autre Compartiment, ne seront pas libres et seront soumises à l'accord préalable de l'assemblée générale des Associés de la Société, comme décrit ci-dessus.

6.5. Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés où il pourra être consulté par chaque Associé qui le souhaite. Si la Société a créé un ou plusieurs Compartiments, un registre des Associés sera conservé pour chaque Compartiment pris séparément.

6.6. La Société peut acquérir ou racheter ses propres parts sociales ordinaires et certificats de part privilégiée, dans les limites de ce que permettent les Statuts et en fonction des sommes distribuables disponibles conformément à l'article 17.3.

Art. 7. Compartiments.

7.1. Le conseil de gérance peut créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Chaque Compartiment, à moins qu'il en soit prévu autrement dans les résolutions du conseil de gérance créant de tels Compartiments, doit correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments, ou modifiant ces derniers, sont opposables aux tiers à partir de la date figurant sur ces résolutions.

7.2. Entre Associés, investisseurs et créanciers, chaque Compartiment de la Société doit être considéré comme une entité distincte. Les droits des Associés, investisseurs et créanciers de la Société qui (i) ont, au moment de leur naissance, été affectés à un Compartiment ou (ii) sont apparus avec la création, le fonctionnement ou la liquidation d'un Compartiment, sont, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du conseil de gérance ayant créé le Compartiment, strictement limités à l'actif de ce Compartiment et l'actif de ce Compartiment doit être seulement disponible pour les besoins desdits Associés, investisseurs et créanciers. Les créanciers, investisseurs et Associés de la Société dont les droits ne sont pas affectés à un Compartiment spécifique ne peuvent revendiquer les droits attachés à l'actif d'un Compartiment.

7.3. A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du conseil de gérance ayant créé un Compartiment spécifique, aucune résolution du conseil de gérance ne peut être prise pour modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou pour prendre tout autre décision affectant directement les droits des Associés, des investisseurs ou des créanciers, lesquels droits se rattachent à un tel Compartiment, sans l'accord préalable des Associés ou créanciers dont les droits se rattachent au Compartiment concerné. Toute décision prise par le conseil de gérance en violation de cet article sera nulle.

7.4. Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la société elle-même.

7.5. Conformément à l'article 7.3. supra, dans les cas où l'accord préalable des Associés d'un compartiment spécifique est requis, la plupart des exigences exposées à l'article 17 ci-après est applicable. Dans les cas où l'accord préalable des créanciers (autres que les Associés) d'un compartiment spécifique est requis, la plupart des exigences exposées soit dans les résolutions du conseil de gérance créant tel Compartiment, soit dans les documents se rapportant aux titres de ce Compartiment, est applicable.

III.- Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de Gérance.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une décision prise en assemblée générale des Associés, qui détermine la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérants de classe A et de gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être Associés.

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment sans motif (ad nutum).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social et aux dispositions de la Loi sur la Titrisation.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par le gérant unique ou le conseil de gérance.

Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt social l'exige ou sur convocation de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Tout membre du conseil de gérance de la Société peut renoncer à la convocation dans un écrit, dont l'original peut être communiqué par télégramme, télex, facsimile ou e-mail.

10.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin que ce dernier le représente à toute réunion du conseil de gérance.

10.5. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si (i) une majorité de ses membres est présent ou représentée et (ii) au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance sont valablement prises si elles sont (i) approuvées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés et (ii) approuvées au moins par un gérant de classe A. Les résolutions du conseil de gérance seront inscrites dans un procès verbal, qui sera signé par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion au moyen de tels procédés équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

10.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valablement adoptées et engagent la Société de la même manière que si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été valablement tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 11. Représentation.

11.1. La Société sera engagée en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, si la Société comprend plus d'un gérant, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

11.2. La société sera également engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou la signature unique de toute (s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 9.2 de ces Statuts.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les lois applicables.

IV.- Assemblées Générales

Art. 13. Assemblées générales des Associés de la Société.

13.1. Si la Société est représentée par un Associé unique, cet Associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi sur les Sociétés à l'assemblée générale des Associés.

13.2. Lorsque le nombre d'Associés n'excède pas vingt-cinq Associés, les décisions des Associés pourront être prises sans assemblée par résolutions circulaires, dont le texte original écrit sera envoyé à tous les Associés par télégramme, télex, facsimile ou e-mail. Les Associés exprimeront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des Associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par un original ou un facsimile. Chaque Associé peut donner une procuration écrite par télégramme, télex, facsimile ou e-mail à toute personne ou toute entité afin que ce dernier ou cette dernière le représente à l'assemblée générale des Associés.

13.3. Chaque part sociale donne droit à un vote.

13.4. Des décisions collectives concernant en général les affaires de la Société ne sont prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société. Cependant, les résolutions qui modifient les Statuts ou qui prévoient la dissolution et la liquidation de la Société, peuvent seulement être adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des Associés d'un Compartiment spécifique.

14.1. Les Associés détenant des parts sociales ordinaires et des certificats de part privilégiée rattachés à un Compartiment spécifique de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour prendre des décisions dans les matières se rapportant à un Compartiment spécifique uniquement.

14.2. Les Associés détenant des parts sociales ordinaires et des certificats de part privilégiée rattachés à d'autres Compartiments spécifiques de la Société ou les Associés détenant des parts sociales ordinaires et des certificats de part privilégiée relatifs à la Société et non à un Compartiment spécifique de la Société peuvent participer à ces assemblées mais sont dépourvus de droit de vote.

14.3. Les dispositions de l'article 13 sont applicables mutatis mutandis aux assemblées générales des Associés d'un Compartiment spécifique. Les décisions affectant les droits des Associés d'un Compartiment spécifique ou les décisions relatives à la liquidation d'un Compartiment spécifique sont soumis aux votes affirmatifs de la majorité des Associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales ordinaires et des certificats de part privilégiée rattachés à un tel Compartiment.

V.- Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Les comptes annuels et assemblée générale des Associés.

15.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, les comptes de la Société doivent être établis et le conseil de gérance doit préparer un bilan reprenant les valeurs actives et passives de la Société ainsi que les comptes de pertes et profits.

15.3. Sur des comptes séparés, (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable normale), le conseil de gérance déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde de tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit relatifs au Compartiment concerné (y compris les plus-values, les bonis de liquidation, les distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement imputés à la gestion et au fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

L'assemblée générale des Associés des actionnaires approuvera ces comptes séparés pour chacun de ces Compartiments avant les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique normale, tel qu'il est exposé à l'article 15.2.

15.4. Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment spécifique seront répartis entre les différents Compartiments de la Société proportionnellement aux parts sociales ordinaires et certificats de part privilégiée émis dans chaque Compartiment ou seront affectés autrement, de manière raisonnable, suivant décision du conseil de gérance.

15.5. Les comptes de la Société seront audités par un réviseur d'entreprises indépendant désigné par le conseil de gérance conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

Art. 16. Droits attachés aux PESC de Classe A.

16.1. La Société doit, dans les limites de la loi, racheter ou acquérir tout (et non une partie) des PESC de Classe A disponibles, au plus tard, le 14 mars 2028.

16.2. Sous réserve de l'article 16.1., la Société peut racheter les PESC de Classe A si elle donne un avis écrit, au moins six jours calendaires à l'avance, (ou tout autre échéance convenue entre la Société et les détenteurs de PESC de Classe A) reprenant la date de rachat proposée (qui doit être un jour ouvrable) et l'examen du rachat incluant le détail raisonnable des calculs, respectant les exigences de l'article 6.6. (le cas échéant).

16.3. Chaque détenteur de PESC de Classe A, ayant examiné le rachat ou l'acquisition par la Société de ses PESC de Classe A, selon l'article 16.1. ou l'article 16.2., a droit à recevoir un montant égal à la somme:

- (a) du Montant d'Investissement des PESC de Classe A; et
- (b) du Droit de Coupon des PESC de Classe A; moins
- (c) tous les dividendes déclarés, mais non encore payés aux détenteurs de PESC de Classe A à la date où les PESC de Classe A sont rachetés ou acquis par la Société en vertu de l'article 16.1. ou de l'article 16.2.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. La Société doit conserver:

- (a) un compte de réserve légale de Classe A (le Compte de Réserve Légale de Classe A);
- (b) un compte de profits PESC de Classe A (le Compte de Profits PESC de Classe A); et
- (c) un compte de profits généraux de Classe A (le Compte Général des Profits de Classe A) (qui n'est pas un Compte de Profits PESC de Classe A),

Pour lesquels l'Euro doit être maintenue (EUR).

17.2. Toute perte résultant du compte des pertes et profits constatée par l'assemblée générale des Associés de la Société doit être affectée comme suit:

- (a) premièrement, au Compte Général des Profits de Classe A, si et dans la mesure où ce compte présente des montants positifs;
- (b) deuxièmement, le solde après affectation conformément au paragraphe (a) ci-dessus, le cas échéant, au Compte de Profits PESC de Classe A, si et dans la mesure où ce compte présente des montants positifs; et
- (c) troisièmement, le solde après affectation conformément au paragraphe (a) et (b) ci-dessus, le cas échéant, au Compte Général des Profits de Classe A.

17.3. Chaque exercice social, la totalité des bénéfices à affecter conformément à la loi telle que mentionnée dans les comptes annuels de la Société, pour clarification, en incluant les Coupons PESC de Classe A, doit:

- (i) premièrement, être majorée du montant des Coupons PESC de Classe A pour les précédentes Périodes de Coupons PESC de Classe A qui n'ont pas été distribuées; et
- (ii) par la suite, le total de ces sommes (le Montant Total Net disponible pour des Distributeurs ou TNEAD) sera affecté aux Comptes de Profits dont il est question à l'article 17.1. dans l'ordre suivant:

- (a) premièrement, un montant correspondant à 5 % des bénéfices distribuables selon la loi sera affecté au Compte de Réserve Légale de Classe A, jusqu'à ce que le montant alloué au Compte de Réserve Légale de Classe A atteigne 10% du capital social de la Société;

- (b) deuxièmement, pour n'importe quelle année sociale, les montants équivalents aux Coupons PESC de Classe A qui n'auront pas été pleinement affectés au Compte de Profits PESC de Classe A, en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices sociaux précédents, seront affectés au Compte de Profits PESC de Classe A;

(c) troisièmement, pour n'importe quel exercice social, les Coupons PESC de Classe A qui auront été affectés au Compte de Profits PESC de Classe A et qui auront par après été retirés de ce compte en raison d'affectation de pertes conformément à l'article 17.2. lors d'un exercice social ultérieur, seront affectés au Compte de Profits PESC de Classe A;

(d) quatrièmement, pour n'importe quel exercice social, un montant équivalent aux Coupons PESC de Classe A sera, pour l'exercice concerné, affecté au Compte de Profits PESC de Classe A; et

(e) finalement, le solde du bénéfice restant après l'accomplissement des opérations décrites aux alinéas (a) à (d) inclusivement sera affecté au Compte Général de Profits PESC de Classe A.

17.4. Sous réserve de l'article 17.6., à chaque Fin de Période PESC de Classe A, le solde du Compte de Profits PESC de Classe A sera payé aux détenteurs de PESC de Classe A comme un dividende, calculé comme suit:

(a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC de Classe A (tenant compte de la réduction dans les PESC de Classe A de du fait d'avances sur paiement de dividendes faits aux détenteurs de PESC de Classe A);

(b) dans l'hypothèse d'un versement d'acomptes sur dividendes fait à un détenteur de PESC de Classe A: le solde du Compte de Profits PESC de Classe A déterminé sur la présomption que le jour calendrier immédiatement précédant la Fin de Période PESC de Classe A est la fin d'une année sociale.

17.5. Toute distribution sur les Comptes de Profits PESC de Classe A qui n'est pas prévue par le présent article 17.4 peut seulement être faite aux Associés suite à une résolution unanime de l'assemblée générale des Associés de la Société où l'ensemble du capital social votant de la Société est présent ou représenté, étant entendu, pour autant que de besoin, que le(s) détenteur(s) de PESC de Classe A ne seront en droit de recevoir que les seules distributions effectuées à partir du Compte de Profits PESC de Classe A.

17.6. Dans les limites permises par la loi, le conseil de gérance peut effectuer un versement d'acomptes sur dividendes.

17.7. Le dividende final d'un exercice social doit être déclaré par une résolution de l'assemblée générale des Associés, en tenant compte de tout versement d'acomptes sur dividendes déclarés par le Conseil d'Administration pour la même année sociale.

17.8. Chaque Associé qui est autorisé à recevoir un dividende final ou, le cas échéant, le paiement d'un acompte sur les dividendes peut décider que ledit dividende peut être accumulé et payé à une date ultérieure.

Art. 18. Définitions. Les termes en lettres capitales suivants utilisés dans ces Statuts auront les significations suivantes:

Jour ouvrable signifie une journée (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.

Date de Lancement de la Classe A signifie le 14 mars 2008.

Compte de Réserve Légale de Classe A a le sens précisé à l'article 16.1.

Coupon PESC de Classe A signifie un montant (en rapport avec toute Période de Coupon PESC) égal à tous les revenus (a) de l'Intérêt du Coupon PESC de Classe A, et (b) de la moyenne du Montant d'Investissement PESC de Classe A pour la Période de Coupon PESC de Classe A pertinente.

Période de Coupon PESC de Classe A signifie la période:

(a) commençant à (et comprenant) la Date de Lancement de la Classe A ou une Période de Coupon PESC de Classe A; et

(b) finissant à (mais sans comprendre) la Fin de Période PESC de Classe A; et basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC de Classe A.

Le Taux d'Intérêt des Coupons PESC de Classe A signifie une fraction, exprimée en pourcentage, dont le numérateur est tout le revenu (intérêt y compris et gains), net d'impôts, dérivé par la compagnie de l'Investissement PESC de Classe A pour la Période de Coupon PESC de Classe A appropriée, sans la quantité imposable exigée par minimum pour une telle période de bon de PESC et sans les dépenses de la compagnie alloué à tels à une telle Période de Coupon PESC de Classe A, et dont le dénominateur donne lieu à la quantité moyenne du Montant de l'Investissement PESC de Classe A pendant la Période de Coupon PESC de Classe A approprié.

L'Investissement PESC de Classe A signifie toutes et n'importe quelles créances et autres actifs acquis par la Société avec les produits de l'émission de PESC de Classe A (incluant les distributions de primes d'émissions), incluant le réinvestissement de revenus et gains issus de tels créances ou actifs.

Montant de l'Investissement PESC de Classe A signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque PESC de Classe A multipliée par le nombre de PESC de Classe A en émission; et

(b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC de Classe A; et

(c) par rapport à chaque exercice social, les montants qui n'ont pas été pleinement affectés au Compte de Profits PESC de Classe A en raison de profits insuffisants lors d'exercices sociaux précédents ou qui ont été affectés au Compte de Profits PESC de Classe A mais retirés du fait d'affectation des pertes.

Fin de Période PESC de Classe A signifie:

(a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 16.1.;

(b) chaque date de rachat des PESC de Classe A par la Société conformément à l'article 16.1. et à l'article 16.2.; ou,

Si telle date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice sociale suivant, auquel cas la Fin de Période PESC de Classe A finira le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits PESC de Classe A a le sens précisé à l'article 17.1.

Compte de Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales Ordinaires a le sens précisé à l'article 5.3.

Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC de Classe A a le sens précisé à l'article 5.4.

Comptes de Profits de Classe A signifie le Compte de Profits PESC de Classe A et le Compte Général des Profits de Classe A.

Montant Total Net disponible pour Distribution ou TNEAD a le sens précisé à l'article 17.3.

Associé signifie tout détenteur de parts sociales ordinaires ou de certificats de parts privilégiées.

VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'assemblée générale des Associés ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société. Toute liquidation de la Société doit être menée conformément à l'article 7, Compartiment par Compartiment.

19.2. Les Statuts conserveront leurs effets pendant la durée de la liquidation.

19.3. Tous les actifs restant après paiement de toutes les dettes de la Société devront être répartis comme suit:

(a) premièrement, aux détenteurs de PESC de Classe A, le Montant de l'Investissement PESC de Classe A et le solde du Compte de Profits PESC de Classe A, ce montant devant être déterminé sur la présomption que le jour calendrier précédant immédiatement la résolution de(s) l'Associé(s) prévue à l'article 19.1. soit la fin de l'année sociale;

(b) deuxièmement, aux détenteurs Parts Sociales Ordinaires de la Classe A, la part libérée sur ces Parts Ordinaires de Classe A;

(c) troisièmement, aux détenteurs Parts Sociales Ordinaires de la Classe A, le solde restant après les distributions conformément aux alinéas (a) et (b).

A compter de la liquidation, aucune distribution ne pourra être faite à la Société relativement aux parts sociales ordinaires ou aux certificats de part privilégiée qu'elle détient.

19.4. Après que la liquidation eut été terminée, les livres et documents de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la loi par la personne désignée pour cette mission dans la résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société prononçant la dissolution de la Société. Si l'assemblée générale des Associés de la Société n'a désigné personne, les liquidateurs devront s'en charger.

VII.- Disposition générales

Art. 20. Interdiction d'assigner en faillite la Société ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout investisseur (l'Investisseur), tout créancier (le Créancier), la Société et toute personne s'engageant dans une relation contractuelle avec la Société (la Partie Contractante) acceptent de ne pas assigner la Société en faillite ou de requérir à son encontre l'ouverture de toute autre procédure collective ou d'assainissement.

Art. 21. Toute matière non expressément régie par les Statuts sera réglée par la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Ces faits exposés, Apollo Strategic Value Master Fund, L.P., préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à six mille deux cent cinquante (6.250) Parts Sociales de Classe A, chaque Part Sociale de Classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (1,- EUR), et six mille deux cent cinquante (6.250) PESC de Classe A, chaque PESC de Classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (1,- EUR), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, la preuve du paiement ayant été constatée par le notaire instrument.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 4.000,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant A et gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- M. James C. Zelter, administrateur de société, né à New York, New York (Etats-Unis d'Amérique) le 26 juin 1962, avec adresse professionnelle à 9 West 57th Street, 14th Floor, New York, New York 10019; et
- M. Abraham Katz, administrateur de société, né à New York, New York (Etats-Unis d'Amérique) le 3 août 1971, avec adresse professionnelle à 9 West 57th Street, 14th Floor, New York, New York 10019.

Gérants de classe B:

- M. Alexis Kamarowsky, administrateur de société, né à Strang (Allemagne) le 10 avril 1947, avec adresse professionnelle à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;
- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur de société, né à La Spezia (Italie) le 12 septembre 1964, avec adresse professionnelle à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; et
- M. Jean-Marc Debaty, administrateur de société, né à Rocourt (Belgique) le 11 March 1966, avec adresse professionnelle à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg

2. Le siège social de la Société est établi au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. JARRETON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008, Relation: LAC/2008/11486. — Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Le Receveur ff (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008048117/242/833.

(080052637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Global Garden Products Luxembourg S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 22.862.431,50.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 96.423.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008048138/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02433. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Caberwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.665.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008048137/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02431. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Backblock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.461.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008048136/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02426. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Wynnchurch Transportation & Logistics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 231.725,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.398.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008048132/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06725. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Finoinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 51.410.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008048128/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06689. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Perecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 110.303.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008048126/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06683. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Grange Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 6, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL
32A, rue Meckenheck, L-3321 BERCHEM
Signature

Référence de publication: 2008048084/2503/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03835. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Kullu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.751.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008048274/242/12.

(080052838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: USD 115.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.405.

Par résolution signée en date du 19 mars 2008, les liquidateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048209/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02584. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Lux Euro-Asian Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.162.

—
Par résolution signée en date du 19 mars 2008, les liquidateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048208/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

LSF5 Buffalo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 377.625,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 117.059.

—
Par résolution signée en date du 19 mars 2008, le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048207/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02753. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Lux Euro-Asian Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: USD 115.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.404.

—
Par résolution signée en date du 19 mars 2008, les liquidateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048210/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

LSF Star Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.990.

—
Lors du conseil de gérance tenu en date du 19 mars 2008, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048206/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02711. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

LSF Toulon Liberté Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 82.847.

Par résolution signée en date du 19 mars 2008, les liquidateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048205/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02717. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Charitable Luxembourg Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.431,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.195.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Alain HEINZ, professionnellement domicilié au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société avec effet au 31 mars 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008048229/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01936. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

LSF Gennecab Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.963.

Par résolution signée en date du 19 mars 2008, les liquidateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048221/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02621. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

LSF IV TMK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 774.625,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 88.713.

Par résolution signée en date du 19 mars 2008, le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048215/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Charitable Luxembourg Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.147.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Alain HEINZ, professionnellement domicilié au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société avec effet au 31 mars 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008048231/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01935. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

LSF Hotels Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 70.478.

Par résolution signée en date du 19 mars 2008, les liquidateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048220/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02623. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Nippon Capital TMK Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.342.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.991.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 19 mars 2008, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048214/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02596. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Surepoint Services Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.596.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the eleventh of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

WYNNCHURCH CAPITAL PARTNERS II, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Two Conway Park, 150, Field Drive, Suite 165, Lake Forest, Illinois, 60045, United States of America, represented by its general partner WYNNCHURCH PARTNERS II, L.P., in turn represented by its general partner WYNNCHURCH MANAGEMENT LTD, both with registered office at Two Conway Park, 150, Field Drive, Suite 165, Lake Forest, Illinois, 60045, United States of America, here represented by Gilles Ralet, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Rosemont, Illinois, U.S.A., on February 19th, 2008.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I.- Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Surepoint Services Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the

Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II.- Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III.- Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3 The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one (1) A manager and one (1) B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

(vi) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Subject to article 8.3 (iii), the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

(iii) If the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV.- Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V.- Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI.- Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII.- General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

By way of derogation to article 13.1 of the Articles, the first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2008.

Subscription and payment

WYNNCHURCH CAPITAL PARTNERS II, L.P., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of managers is set at three (3).

The following person is appointed as Class A manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Jon D. Kleinke, Equity Investor, born on May 25, 1964 in Portsmouth, Ohio 45663 U.S.A., with professional address at 6250 N. River Road, Suite 10-100, Rosemont, Illinois 60018, U.S.A.

The following persons are appointed as Class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Gilles Jacquet, employee, born on February 7, 1964 in Saint Mard, Belgium, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg; and

- Lux Business Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.709.

2. The registered office of the Company is set at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

WYNNCHURCH CAPITAL PARTNERS II, L.P., un exempted limited partnership existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Two Conway Park, 150, Field Drive, Suite 165, Lake Forest, Illinois, 60045, Etats-Unis d'Amérique, représenté par son associé commandité WYNNCHURCH PARTNERS II, L.P., à son tour représenté par son associé commandité WYNNCHURCH MANAGEMENT LTD, tous deux avec siège social au Two Conway Park, 150, Field Drive, Suite 165, Lake Forest, Illinois, 60045, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par Gilles Ralet, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Rosemont, Illinois, U.S.A., le 19 février 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Surepoint Services Holdings S. à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II.- Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plusieurs associés, la cession des parts sociales inter vivos à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession des parts sociales à des tiers en raison d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et peut être consulté par chaque associé sur demande.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales pourvu que la Société ait les réserves distribuables suffisantes à cette fin ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III.- Gérance - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

7.3 L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à (aux) l'associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un (1) gérant de Classe A et un (1) gérant de Classe B votent en faveur de la résolutions. Le président n'aura pas droit à un second vote ou un vote prépondérant.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et un gérant de Classe B.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV.- Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Quand les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, dont la nature et les circonstances sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec l'accord de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige l'accord unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V.- Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés déterminent la manière dont sera affecté le solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent l'affecter au paiement d'un dividende, le transférer sur un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI.- Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement à leur détention de parts sociales.

VII.- Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 13.1 des Statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

WYNNCHURCH CAPITAL PARTNERS II, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

La personne suivante est nommée gérant de Classe A de la Société pour une période indéterminée:

- M. Jon D. Kleinke, Investisseur, né le 25 mai 1954 à Portsmouth, Ohio 45663 U.S.A., avec adresse professionnelle au 6250 N. River Road, Suite 10-100, Rosemont, Illinois 60018, U.S.A.

Les personnes suivantes sont nommées gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Gilles Jacquet, employé, né le 7 février 1964 à Saint Mard, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- Lux Business Management S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.709.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. Ralet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 18 mars 2008, LAC/2008/11433. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008048648/5770/516.

(080053260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.